



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

DGST

**APPEL D'OFFRES OUVERT - FOURNITURE ET POSE DE SERRURERIE DANS LES
BATIMENTS COMMUNAUTAIRES (2 LOTS) - SIGNATURE D'UN MARCHÉ SOUS LA FORME
D'ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation en appel d'offres ouvert, selon les dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R. 161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique, ayant pour objet la fourniture et la pose de serrurerie dans les bâtiments communautaires, à compter de la date de notification et pour une durée d'un an, reconductible tacitement trois fois un an dans les mêmes conditions, et décomposée de la façon suivante :

- Lot 1 : gestion et maintenance du système d'accès, fourniture et pose de serrures autonomes, pour un montant annuel maximum de 400 000 € HT
- Lot 2 : acquisition, fourniture, pose et dépannage de serrurerie, copie de clés, pour un montant annuel maximum de 110 000 € HT,

Considérant qu'après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, réunie le 22 juillet 2025, a décidé de retenir les propositions suivantes, jugées économiquement avantageuses :

- Lot 1 : gestion et maintenance du système d'accès, fourniture et pose de serrures autonomes : l'offre de la société DECIMA, dont le siège social est situé à Saint-Laurent-Blangy (62052), ZI Est rue François Hennebique, au vu du montant de 43 601,09 € HT issu du détail estimatif et au vu du montant de 16 922,38 € HT issu du devis caché
- Lot 2 : acquisition, fourniture, pose et dépannage de serrurerie, copie de clés : l'offre de la société SERRURERIE SAINT PRY, dont le siège social est situé à Béthune (62400), Avenue du Maréchal Juin, au vu du montant de 60 311,66 € HT issu du détail estimatif et au vu du montant de 9 696,30 € HT issu du devis caché,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer d'un marché sous forme d'accords-cadres à bons de commande ayant pour objet la fourniture et la pose de serrurerie dans les bâtiments communautaires, à compter de la date de notification et pour une durée d'un an, reconductibles tacitement trois fois un an dans les mêmes conditions, avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 - gestion et maintenance du système d'accès, fourniture et pose de serrures autonomes : avec la société DECIMA, dont le siège social est situé à Saint-Laurent-Blangy (62052), ZI Est rue François Hennebique, pour un montant annuel maximum de 400 000 € HT

- Lot 2 : acquisition, fourniture, pose et dépannage de serrurerie, copie de clés : avec la société SERRURERIE SAINT PRY, dont le siège social est situé à Béthune (62400), Avenue du Maréchal Juin, pour un montant annuel maximum de 110 000 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **26 AOUT 2025**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **27 AOUT 2025**

Et de la publication le : **27 AOUT 2025**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel